

Benoit FAYET
Bruno MAILLOT
Mathieu ZAGRODZKI

L'IA AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

Mars 2025

FONDATION_{POUR}
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

L'IA AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Benoit FAYET
Bruno MAILLOT
Mathieu ZAGRODZKI

La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDAPOL

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « **Anthropotechnie** », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION : SÉCURITÉ, NOUVELLES TECHNOLOGIE ET VIE PRIVÉE	9
I. IA ET SÉCURITÉ : DES BESOINS OPÉRATIONNELS, DES CONDITIONS À RÉUNIR	11
1. De nombreuses opportunités	11
2. Un cadre éthique nécessaire	12
II. LES JO 2024 COMME TREMPLIN POUR L'UTILISATION DE L'IA DANS LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ	13
1. L'IA comme une aide à la décision contre la délinquance	13
2. Des usages de l'IA développés pour aider au traitement de données	14
3. L'accélération des usages : le déclic des JO de Paris 2024	15
III. UN CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE PRÉCIS ET RENFORCÉ PAR L'AI ACT	15
1. En France, un cadre protecteur avec la CNIL, des tentatives politiques pour avancer	16
2. Un cadre européen strict avec l'AI Act	17
IV. UN USAGE OPÉRATIONNEL RÉEL ET MULTIPLE AU SERVICE DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE	18
1. Optimiser les échanges et la communication	18
2. Produire de la connaissance et éclairer l'action en temps réel	19
3. Faciliter, accélérer et simplifier les tâches administratives et techniques	20
a. Rédiger des procédures, collecter des informations	20
b. Vérifier des faits, aider à la recherche de la vérité	21
c. Rechercher des informations dans les SI et bases de données	21
d. Fiabiliser les fichiers de police et leurs usages	22
4. Tirer profit des opportunités analytiques de l'IA	23
a. Travailler sur des grandes masses de données	23
b. Mieux analyser et interpréter des images et des sons en grande quantité	24
c. Mieux analyser et détecter rapidement	24
5. Augmenter les capacités d'enquête	26
6. Renforcer la prise en charge des victimes	27
7. Faire évoluer la relation entre la police et la population	27
RECOMMANDATIONS : APPRENDRE, TESTER ET ENCADRER POUR DÉVELOPPER UN MODÈLE D'IA DE CONFIANCE	28

RÉSUMÉ

L'histoire des forces de sécurité intérieure est parsemée d'innovations technologiques, générant des débats à la fois sur leur efficacité et sur la protection des libertés fondamentales. Les objets connectés et les systèmes d'IA ne font pas exception à la règle. L'IA pourrait potentiellement amener à de profondes transformations dans l'exercice des métiers de la sécurité intérieure. Elle a d'ores et déjà été utilisée lors de certains événements pour aider à la décision et traiter les données, comme lors des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Cela nécessite un cadre juridique rigoureux, étant donné la sensibilité du sujet, cadre incarné par la CNIL en France et l'*AI Act* au niveau européen, avec pour objectif de garantir la sûreté, la transparence, l'éthique et le contrôle humain des systèmes d'IA. Les perspectives ouvertes par ces derniers en matière de sécurité intérieure sont très vastes : optimisation des échanges entre forces de sécurité intérieure, analyse de données et production de connaissance, aide à l'action en temps réel, simplification des tâches administratives, accélération des procédures pour les usagers... Au-delà d'un cadre législatif et éthique clair, ces innovations, pour être utiles, doivent s'inscrire dans une doctrine au niveau du ministère de l'Intérieur, qui tiendrait compte du ressenti des effectifs de terrain et s'appuierait sur des dispositifs d'évaluation pour mesurer l'efficacité et le rapport coûts/bénéfices de ces outils.



© imageBROKER.com GmbH & Co. KG / Alamy Banque D'Images

Vue aérienne du contrôle des fans à l'entrée du stade Westfalenstadion, stade de football, parc Signal Iduna, Dortmund.

L'IA AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Benoit FAYET

Consultant Défense & Sécurité Sopra Steria Next
et membre du Centre de réflexion pour la sécurité intérieure (CRSI).

Bruno MAILLOT

Expert data et intelligence artificielle Sopra Steria Next.

Mathieu ZAGRODZKI

Docteur en science politique et chercheur spécialisé dans les questions de sécurité intérieure.

INTRODUCTION : SÉCURITÉ, NOUVELLES TECHNOLOGIE ET VIE PRIVÉE

L'histoire des forces de sécurité intérieure (FSI) est parsemée d'exemples d'évolutions technologiques ayant transformé leur activité. L'arrivée de la voiture, de la radio et du téléphone au cours du xx^e siècle a par exemple rendu les services de police plus mobiles, plus réactifs et plus faciles à solliciter¹. Il serait trop long de détailler ici tous les changements qui ont révolutionné ou en tout cas facilité le travail policier, que ce soit dans le domaine de la gestion de la voie publique, de l'investigation ou du renseignement : mise en place de fichiers, outils de police technique et scientifique, informatisation, systèmes d'écoute, radars de vitesse, cartographie criminelle, géolocalisation des patrouilles... Le but a été à chaque fois d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des forces de l'ordre, dans un contexte de ressources limitées et d'attention accrue sur les questions de sécurité². L'arrivée du big data et des algorithmes n'est qu'une nouvelle étape de cette progression, puisque la police a toujours collecté des données, d'abord de manière rudimentaire puis *via* des outils informatiques.

1. Dominique Monjardet, « Les policiers », dans Laurent Mucchielli et Philippe Robert (dir.), *Crime et Sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002.

2. Kevin Strom, *Research on the Impact of Technology in the 21st Century, Final Report*, Washington DC, US Department of Justice, mai 2016 [en ligne].

De nombreuses stratégies policières ayant émergé ces dernières années³ sont fondées sur une utilisation extensive des statistiques de la délinquance, avec géolocalisation et horodatage des événements, afin d'allouer au mieux les ressources policières et de mieux rendre compte de l'action des forces de l'ordre. L'étape suivante a été l'expérimentation d'outils de police prédictive, à l'instar de ceux déployés par la police de Los Angeles à partir du milieu des années 2000⁴.

Cette évolution des technologies utilisées pour assurer la sécurité des biens et des personnes pose une question plus vaste sur le rapport des citoyens à la surveillance, étatique ou privée, dans des sociétés démocratiques où la protection de la vie privée fait partie du socle des libertés fondamentales : sa protection a été affirmée en 1948 par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (art. 12) et l'article 9 du Code civil français dispose que « toute personne a droit au respect de sa vie privée ». Par ailleurs, la question de la surveillance par l'État suscite des craintes dans l'imaginaire collectif : elle traverse les sciences sociales (Michel Foucault et sa société du panoptique), la littérature (George Orwell et son *Big Brother* dans 1984) ou encore le cinéma (*Demolition Man* en 1993). Elle constitue, aussi et surtout, un débat de société, qui s'est développé au fur et à mesure que les nouvelles technologies ont augmenté les capacités de collecte d'informations individuelles des institutions publiques et privées. La vidéoprotection en constitue l'exemple le plus évident. Certains à l'instar de Robin Rivaton⁵, constatent leur acceptation par la majorité de la société française et le caractère irréversible de leur implantation dans un contexte d'amélioration constante des technologies de la vision au service de la sécurité des biens et des personnes. À l'inverse, ses contempteurs dénoncent un outil dont l'efficacité est mal évaluée, coûteux pour les contribuables et qui construit par ailleurs un modèle de société où la protection sécuritaire serait plus importante que la protection sociale⁶.

Par la suite, de nouvelles controverses sont apparues avec le développement de nouveaux outils de différentes natures : reconnaissance faciale, biométrie, drones, applications de signalement d'infractions... Elles ont reproduit les mêmes lignes de fracture que celles observées pour la vidéoprotection. Des technologies jugées intrusives ont ainsi fait l'objet de décisions judiciaires ou administratives : l'application « Reporty » permettant à des citoyens de filmer un incident et d'envoyer le flux vidéo en direct à la police municipale a vu son expérimentation à Nice stoppée

3. Herman Goldstein, "Improving Policing: a Problem-Oriented Approach", *Crime and Delinquency*, avril 1979, pp. 236-258 ; Frédéric Ocqueteau Frédéric (dir.), *Community Policing et Zero Tolerance à New York et Chicago : en finir avec les mythes*, Paris, La Documentation française, 2003.

4. Sarah Brayne, *Predict and Surveil. Data, Discretion and the Future of Policing*, Oxford University Press, 2021.

5. Robin Rivaton, *Souriez, vous êtes filmés !* Paris, L'Observatoire, 2021.

6. Élodie Lemaire, *L'œil sécuritaire. Mythes et réalités de la vidéosurveillance*, Paris, La Découverte, 2019.

par la CNIL début 2018⁷, de même que la mise en place de la reconnaissance faciale dans deux lycées de la région PACA ou par le Football Club de Metz⁸. À cela s'ajoutent les inquiétudes liées à la surveillance par les géants du numérique, qui, dans la foulée de l'affaire Snowden et des révélations sur l'usage de données à des fins commerciales mais aussi électorales par Google ou Facebook, apparaissent plus présentes que jamais à une époque où nous communiquons, volontairement ou non, un nombre croissant d'informations privées sur Internet.

I. IA ET SÉCURITÉ : DES BESOINS OPÉRATIONNELS, DES CONDITIONS À RÉUNIR

1. De nombreuses opportunités

En effet, les objets connectés et les systèmes d'IA structurent toujours davantage nos vies quotidiennes : transports, commerce électronique, livraison à domicile, énergie, santé, domotique, agriculture... La majorité de la population française connaît ainsi une vie numérique qui se densifie et se diversifie avec l'IA.

En France, l'IA est évoquée de manière plus progressive dans les métiers de la sécurité, à savoir ceux qui sont exercés par les forces de sécurité intérieure, qu'ils soient policiers nationaux, gendarmes, ou policiers municipaux.

Comme indiqué précédemment, depuis des années, la technologie a fait évoluer les métiers de la police, enclenchant une véritable bascule numérique. Le développement des usages du numérique par les forces de sécurité intérieure est en effet massif, notamment pour :

- appuyer leurs actions au quotidien avec la mise à disposition de systèmes d'informations, de bases de données et logiciels informatiques pour prendre un dépôt de plainte, permettre de rédiger des procédures, consulter des informations sur un individu, ou dernièrement le développement de la biométrie (digitale et génétique) utilisée par les forces de sécurité intérieure pour identifier et authentifier des individus (prises d'empreintes digitales, ...)

7. Fabien Binacchi, « Nice : la CNIL demande l'arrêt de Reporty, l'application d'appels vidéo en direct à la police », *20 Minutes*, 20 mars 2018 [en ligne].

8. « Expérimentation de la reconnaissance faciale dans deux lycées : la CNIL précise sa position », CNIL, 29 octobre 2019 [en ligne] ; « Reconnaissance faciale et interdiction commerciale de stade : la CNIL adresse un avertissement à un club sportif », CNIL, 18 février 2021 [en ligne].

- améliorer la communication opérationnelle grâce à des outils de cartographie, des réseaux de communication, des outils mobiles pour accompagner les patrouilles ;
- renforcer et anticiper le suivi de la délinquance, notamment dans les territoires, ou assurer la gestion de crise (vidéoprotection, centre de commandement...) ;
- numérisation de la prise en charge des victimes avec le développement plus récent de sites en ligne et applications dédiés (dépôt de plainte, signalement, ...).

L'IA pourrait venir renforcer chacun de ces usages numériques actuels. En effet, les forces de sécurité intérieure disposent déjà de moyens numériques avancés et exploitent quotidiennement des données. Grâce à l'IA, ces moyens pourraient être décuplés, marquant une nouvelle révolution numérique au ministère de l'Intérieur.

En effet, l'IA n'est pas seulement un outil mais une véritable innovation disruptive, comme formulé par Clayton Christensen⁹, des métiers et des pratiques professionnelles et pourrait ainsi amener des transformations profondes des métiers exercés par les forces de sécurité intérieure, notamment ceux en tension et en crise, comme pour la police judiciaire. L'IA pourrait également renforcer la sécurité des Français en réduisant le temps consacré par les forces de sécurité intérieure à des tâches techniques ou administratives, augmentant ainsi leur présence sur la voie publique ce qui permet de dissuader et prévenir la délinquance.

2. Un cadre éthique nécessaire

Pour cela, des conditions préalables sont nécessaires, à commencer par une bonne maîtrise du cadre juridique et réglementaire national et européen. Ensuite, il est nécessaire de poser le cadre politique de l'usage de l'IA afin d'en faciliter la compréhension par les forces de sécurité intérieure elles-mêmes, ainsi que l'acceptation des Français et la société dans son ensemble¹⁰. L'IA doit être identifiée comme un outil et non comme une fin en soi, car utilisée dans un cadre éthique et souverain, clair et partagé, loin des usages parfois excessifs développés à l'étranger.

9. Clayton M. Christensen, *Le dilemme de l'innovateur*, Valor Eds, 1997.

10. Une enquête sur les technologies de sécurité innovante organisée en septembre 2024 par le Continuum Lab montre d'ailleurs que 65 % des Français considèrent l'IA comme utile pour les forces de l'ordre et 63 % sont plutôt confiants dans la possibilité de concilier liberté et sécurité grâce aux technologies ». Continuumlab, « Les technologies de sécurité innovantes : la perception positive des français », septembre 2024 [en ligne].

L'IA doit être un outil, la prise de décision, l'action et le contrôle devant toujours relever des forces de sécurité intérieure, il n'est pas question en effet de sacrifier ces principes clés à « la civilisation des machines », comme s'en inquiétait déjà Georges Bernanos en 1947 dans *La France contre les robots*.

Enfin, il convient de s'assurer de la souveraineté des technologies avec, idéalement, des solutions employées françaises ou européennes et surtout de travailler à une nécessaire identification des bons cas d'usage susceptibles de satisfaire au déploiement progressif de l'IA au service de la sécurité des Français. Il s'agit de l'objectif de cette note : identifier des applications et des usages matures pour définir ce que l'IA pourrait faire ensuite, dans ce cadre maîtrisé à la fois juridiquement, d'un point de vue éthique et, enfin, technologiquement.

II. LES JO 2024 COMME TREMPIN POUR L'UTILISATION DE L'IA DANS LE SECTEUR DE LA SÉCURITÉ

Quelques expériences et usages de l'IA ont été déjà déployés en France dans les différents métiers de la sécurité, que ce soit pour traiter la délinquance sur la voie publique, pour des tâches administratives, d'investigations ou dans le cadre d'activités plus spécifiques du secteur comme la sécurité routière.

Plusieurs innovations autour de l'IA ont en outre été permises progressivement par le biais d'expérimentations, ou ont eu un effet d'accélération, par exemple dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Ces cas d'usages précurseurs sont intéressants et montrent que la réflexion sur l'IA dans les métiers de la sécurité évolue, s'adapte à l'innovation, aux réussites et aux échecs.

1. L'IA comme une aide à la décision dans le traitement de la délinquance

Anticiper et prévenir des faits de délinquance est le cœur du métier des forces de sécurité intérieure. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de projets et d'expérimentations, l'IA a d'ores et déjà été sollicitée non pas pour prédire les faits de délinquance mais pour mieux les comprendre, les analyser, et *in fine* aider à décider. En effet, la délinquance n'est pas un phénomène aléatoire et peut être analysée en récupérant des données statistiques sur un territoire défini afin d'alimenter des modèles

mathématiques permettant de mieux opérer au quotidien sur ce territoire (localisation, horaires des patrouilles...). Des méthodes analytiques ont été utilisées par la Gendarmerie nationale, comme les réseaux neuronaux ou le lissage temporel sur des données non personnelles et non nominatives issues du Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI), ensuite exploitées par de la data visualisation (tableaux de bord) afin de suivre l'évolution de la délinquance sur un territoire. Il ne s'agit donc pas d'outils de police prédictive, car ils ne prévoient rien, mais d'analyse décisionnelle sur des faits passés pouvant fournir une orientation aux forces de sécurité intérieure, ce qui leur est impossible d'avoir sans la capacité d'analyse et de croisement de données de l'IA. La méthode consiste à regarder, à titre d'exemple, où ont eu lieu des cambriolages et des atteintes aux véhicules sur une période donnée et un territoire pour en déduire où risquent de se produire les prochains faits. L'idée est de s'en servir pour cibler des territoires précis et planifier l'engagement d'unités où l'infraction risque de se produire afin de dissuader d'éventuels délinquants.

D'autres expérimentations avec des outils plus prédictifs, allant au-delà de l'aide à la décision et comprenant une prédiction en termes de risque ou d'occurrence, ont aussi été réalisées mais n'ont pas démontré leur plus-value opérationnelle.

2. Des usages de l'IA développés pour aider au traitement de données

La Gendarmerie nationale a aussi développé les premiers outils de traitement de données à base d'IA, notamment pour appuyer des phases d'enquête et d'investigation. Des outils peuvent ainsi être employés pour appuyer les forces de sécurité intérieure dans la surveillance de communications mise en œuvre dans le cadre d'une enquête de police judiciaire. Ils permettent de détecter les langues parlées dans des écoutes téléphoniques autorisées par un juge d'instruction, de retranscrire et de traduire les échanges, d'identifier et de signaler les sujets pertinents pour l'enquête *via* des réseaux récurrents de neurones¹¹.

De même, un projet a été développé permettant la retranscription d'auditions filmées (par exemple d'une victime) et incluant également un outil d'annotateur des objets d'un texte de procédure (personnes, lieux, date, objets...).

11. Les réseaux de neurones récurrents sont conçus pour traiter des données séquentielles ou temporelles en maintenant une mémoire interne pour tenir compte du contexte précédent.

Enfin, l'Agence du numérique des forces de sécurité intérieure (ANFSI), en charge du développement de leurs équipements numériques expérimente un outil de réalisation du compte rendu d'intervention simplifié par « commande vocale » sur les smartphones NEO¹².

3. L'accélération des usages : le déclic des JO de Paris 2024

À l'occasion des JO de Paris 2024, plusieurs utilisations de « vidéos augmentées » ont été autorisées en Île-de-France, sous la supervision de la préfecture de police de Paris, de la RATP et de la SNCF. La loi du 19 mai 2023¹³ a permis en effet, pour la première fois, la mise en œuvre de solutions d'IA dans la vidéoprotection, dans un cadre précis excluant l'utilisation de la reconnaissance faciale. L'expérimentation ouverte ne visait que la détection d'évènements prédéterminés, à savoir la présence d'objets abandonnés, la présence ou utilisation d'armes, le non-respect par un véhicule du sens de circulation ou d'une zone interdite, les mouvements de foule et les départs de feux.

Plus spécifiquement, l'article 10 de cette loi a autorisé la mise en œuvre de l'IA sur certains flux vidéo à partir de caméras fixes pour détecter certaines situations afin de sécuriser les épreuves des JO de Paris 2024, particulièrement exposés à un risque terroriste ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

En conclusion, si des expérimentations et des projets existent, ceux-ci restent à la marge, loin d'une généralisation qui devrait s'inscrire en outre dans un cadre juridique contraint et par ailleurs évolutif depuis quelques années.

III. UN CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE PRÉCIS ET RENFORCÉ PAR L'AI ACT

En effet, le caractère très sensible des questions liées à l'IA est amplifié, à raison, lorsqu'il s'agit de sécurité publique, de surveillance et encore plus lorsque l'IA fait appel à de la biométrie. De nombreux travaux ont donc eu lieu pour avancer sur ces sujets, avec la CNIL, mais surtout, plus récemment au niveau européen. Ces travaux ont abouti à la mise en

12. Smartphones NEO pour Nouvel Équipement Opérationnel.

13. Loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions (1), Légifrance [en ligne].

place de l'*AI Act*, qui fixe un cadre clair et précis pour l'usage de l'IA dans le secteur de la sécurité. Ce cadre européen est intéressant pour identifier des solutions autour de l'IA, qui permettront des gains opérationnels, tout en garantissant la protection des données et le bon usage des fichiers de police, qui sont autant de principes fondamentaux de notre société.

1. En France, un cadre protecteur avec la CNIL, des tentatives politiques pour avancer

Avant l'*AI Act*, la CNIL a énoncé une série de recommandations précises¹⁴ afin de veiller à un déploiement de systèmes d'IA respectueux de la vie privée des individus notamment en matière de sécurité en suivant les dispositions de la loi Informatique et Libertés de 1978, et en intégrant une directive européenne de 2016 dite « Police-Justice¹⁵ ». Cette directive définit les règles relatives à la protection des personnes physiques à l'égard de logiciels informatiques (appelés par la CNIL « traitement des données à caractère personnel »), afin de prévenir et détecter des infractions pénales, de réaliser des enquêtes, de protéger et prévenir les menaces pour la sécurité publique. Les autorités publiques compétentes ou responsables des systèmes d'IA ont ainsi des obligations de transparence afin de rendre publiques les évaluations de ces systèmes. À cette transparence s'ajoute le principe fondamental, pour la CNIL, de la double proportionnalité. Elle doit permettre de s'assurer que l'usage de l'IA est justifié selon le cadre opérationnel (patrouille, enquête pour un délit, un crime ou une menace terroriste) et le type de données utilisées (données personnelles, statistiques, etc.). Pour la CNIL, il convient donc d'appliquer aux systèmes d'IA des règles calquées sur le droit commun des données (durées de conservation, contrôle indépendant...).

En parallèle, le ministère de l'Intérieur et le pouvoir législatif ont avancé sur cette ligne de crête tracée par la CNIL, pour formuler et encadrer par la loi, les cas d'usage pouvant justifier l'utilisation de l'IA dans le secteur de la sécurité, les mesures conservatoires associées et le cadre à respecter pour ces usages. On retrouve cette volonté dans le livre blanc de la sécurité intérieure rédigé par le ministère de l'Intérieur en 2020¹⁶ et les travaux menés dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) promulguée en 2023¹⁷. Un cadre avait été proposé dans la LOPMI, notamment pour permettre des expérimentations,

14. « Intelligence artificielle : le plan d'action de la CNIL », CNIL 16 mai 2023 [en ligne].

15. « Directive "Police-Justice" : de quoi parle-t-on ? », CNIL, 20 février 2019 [en ligne].

16. « Livre blanc de la sécurité intérieure », ministère de l'Intérieur et des Outre-mer [en ligne].

17. Loi n° 2023-22 du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (1), Légifrance [en ligne].

en perspective des JO de Paris 2024 autour d'un environnement sécurisé : anonymisation des données collectées, stockage sur des espaces sécurisés, maintien d'une main humaine dans la prise de décision et le contrôle des technologies...

2. Un cadre européen strict avec l'AI Act

Complétant ce cadre national, la Commission européenne a élaboré un règlement, l'*AI Act*, visant à encadrer l'utilisation et la commercialisation de l'IA en Europe et voté par le Parlement européen en décembre 2023¹⁸. L'objectif est de garantir que les systèmes d'IA utilisés dans l'Union européenne soient sûrs, transparents, éthiques et sous contrôle humain. Les risques liés à l'IA sont hiérarchisés en plusieurs catégories, allant des risques minimales aux risques inacceptables. Une vigilance accrue est portée sur les IA génératives qui créent des textes, du code et des images soumises à des règles de transparence, de distinction entre les contenus libres ou soumis à propriété intellectuelle, et devront comporter des garanties contre la génération de contenus illicites. L'*AI Act* apporte, notamment, un cadre juridique précis concernant les usages dans la sphère publique, et en particulier pour ce qui concerne la sécurité :

- des IA sont interdites car dangereuses : identification biométrique dans les espaces publics, base de données de reconnaissance faciale (dont permettant une comparaison avec des données en open source), système de police prédictive ;
- des IA sont encadrées car à haut risque avec des documents techniques à fournir, un contrôle humain, des impératifs de déclaration de conformité, de l'évaluation continue : catégorisation biométrique, gestion de la migration ;
- des IA à risque limité sont permises mais avec obligation de transparence : détection d'objets, détection d'intrusion, de présence d'individus ou de véhicules dans une zone.

Il est à noter que l'*AI Act* octroie des exceptions, notamment dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre (manifestations, ...), qui permettent la reconnaissance faciale « à distance » (avec caméra ou drone) autorisée « sous réserve d'une autorisation judiciaire préalable et pour des listes d'infractions strictement définies », et concernant « la recherche ciblée d'une personne condamnée ou soupçonnée d'avoir commis un crime grave ».

18. Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle) [en ligne].

IV. UN USAGE OPÉRATIONNEL RÉEL ET MULTIPLE AU SERVICE DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Dans ce cadre juridique précis, compte tenu des réflexions engagées par le ministère de l'Intérieur et du cadre législatif posé, il convient donc désormais de se projeter et de réfléchir sur les apports et bénéfices que l'IA pourrait amener dans les métiers de la sécurité intérieure, en s'appuyant sur les technologies existantes et en identifiant les conditions pour de tels usages : échanges et communications entre forces de sécurité intérieure, partage et accès à la donnée, simplification des tâches, analyse de la donnée dans les phases d'enquête...

Il est important de rappeler que les usages identifiés dans cette partie, le sont dans une démarche prospective, qui tient compte du cadre juridique et réglementaire évoqué précédemment, et s'inscrivent dans un usage de l'IA soucieux d'apporter une plus-value opérationnelle aux forces de sécurité intérieure tout en ne transigeant pas sur les enjeux éthiques de protection des données et autour d'un usage raisonné loin des pratiques de certains pays non européens qu'il convient à tout prix d'éviter pour préserver la singularité de notre modèle français.

L'IA doit venir en appui des forces de sécurité intérieure, mais elle ne doit pas devenir « l'agent », c'est-à-dire que les tâches qui pourraient être déléguées devront rester sous la primauté humaine, par le contrôle et la validation des forces de sécurité intérieure. Cette délégation doit ainsi accélérer l'action, la décision mais ne doit pas créer une dépendance. Il s'agit donc de bien identifier les cas d'usage sur les bons processus, notamment ceux à faible valeur ajoutée et de bien maintenir *in fine* la capacité de prise de décisions des forces de sécurité intérieure.

1. Optimiser les échanges et la communication

Dans un contexte sécuritaire dégradé, les enjeux autour de la communication et du partage de la donnée entre forces de sécurité intérieure sont essentiels, que ce soit au quotidien en patrouille, ou en intervention, au sujet des conduites à tenir (connaissance de la situation, des individus...) ou *a fortiori* en situation de crises et d'interventions majeures (attentats...).

Des cas d'usage précis, comme la capacité à centraliser puis à traiter les données issues des caméras-piétons portées par les forces de sécurité intérieure ou de vidéoprotection (vidéo, voix, radio, dialogues et appels entre forces de sécurité intérieure) ne sont pas aujourd'hui réalisables et pourraient l'être en s'appuyant sur des outils intégrant de l'IA, alors que

le nombre de données collectées ne cesse de croître. Ces facilités permettraient d'être plus performants grâce à une proximité renforcée et une facilité à se projeter dans les situations opérationnelles.

2. Produire de la connaissance et éclairer l'action en temps réel

Produisant de plus en plus de données, notamment grâce à leurs objets connectés et à leurs outils mobiles professionnels, les forces de sécurité intérieure réalisent leurs missions dans un environnement où les données produites par des tiers sont de plus en plus nombreuses. Face à cette double évolution, une stratégie de valorisation de ces données avec l'IA pourraient être développée, combinant de l'analyse des données du passé, notamment des outils décisionnels (comme ceux qui existent déjà) mais aussi de l'enrichissement de l'information opérationnelle en temps réel (géolocalisation des patrouilles, notes d'analyse transmises par de l'IA générative...), le développement algorithmique et la valorisation de certaines données depuis l'extérieur (dans le respect des exigences posées par l'*AI Act*). On pourrait imaginer, par exemple, une analyse des données réelles des flux de personnes dans les différents réseaux de transports urbains d'une métropole dans le cas d'une mission d'interpellation ou en sécurité routière dans la gestion du trafic, en détectant instantanément les accidents ou les perturbations, facilitant ainsi des réponses immédiates et informées.

L'un des apports de l'IA est sa capacité à signaler automatiquement des incidents. Si des conditions ou des scénarios prédéfinis sont détectés, tels que des troubles publics ou des dangers pour la sécurité, un système d'IA peut générer automatiquement des rapports d'incidents détaillés et/ou envoyer des alertes aux forces de sécurité intérieure pour évaluer la situation. Cela accélère non seulement le processus de documentation, mais garantit également que même les infractions ou incidents mineurs (comme des incivilités ou des dégradations), qui pourraient être négligés dans une surveillance plus classique, soient remontés et traités.

De plus, la multiplication des données disponibles pourrait permettre de disposer en temps réel d'un nombre croissant d'informations. La situation tactique pourrait ainsi être enrichie par des données opérationnelles (géolocalisation des patrouilles, y compris de polices municipales, de sécurité privée, voire dans certains cas d'une personne ciblée par une enquête ou une intervention), des données de contexte (points d'intérêt, densité, état des réseaux...) et des données de capteurs (caméras piétons, détection d'anomalies, messages d'alerte multimédia envoyés par les usagers ou par des partenaires...). L'IA peut aller chercher ces données nombreuses et diverses, les structurer et les rendre en temps réel

aux forces de sécurité intérieure sur le terrain en voie publique (communication type « push » automatique de données...).

L'enjeu dans ce cas est de bien définir les besoins et les cas d'usage pour disposer de données pertinentes, exploitables et de travailler à l'ergonomie (notamment par les outils cartographiques) ou à l'automatisation de la présentation des données dans les systèmes d'information (SI) utilisés par les forces de sécurité intérieure ou plus efficacement sur leurs outils mobiles.

3. Faciliter, accélérer et simplifier les tâches administratives et techniques

Les forces de sécurité intérieure déplorent que leur temps de travail soit de plus en plus consacré à des tâches administratives et rédactionnelles répétitives, lourdes et sans valeur ajoutée. L'apport de l'IA, pour ce type de tâches techniques, est déjà largement répandu dans d'autres secteurs d'activité notamment avec l'IA générative qui permet de la création active de contenus.

Ainsi, l'IA appliquée à ces tâches techniques, en les automatisant, pourrait permettre de faire gagner du temps dans les activités au quotidien sur ce même type de tâches et les recentrer ainsi sur leur cœur de métier afin de permettre plus de présence sur le terrain, afin de renforcer le lien avec la population, dissuader et prévenir des faits de délinquance. En effet, un des retours d'expérience des JO de Paris 2024 est que la présence massive et visible de forces de sécurité intérieure dans la rue a été non seulement efficace, mais aussi appréciée des populations.

a. Rédiger des procédures, collecter des informations

L'IA ouvre ainsi de nombreuses fonctionnalités pour faciliter voire supprimer des tâches répétitives et chronophages qui constituent le quotidien des forces de sécurité intérieure dans des procédures de verbalisation (rédaction de procès-verbaux...), d'interpellation, de prise de dépôt de plainte ou d'enquête. Sur des phases rédactionnelles et de transcription, l'IA pourrait permettre d'aller plus vite dans la rédaction de procès-verbaux que ce soit en unité ou en mobilité¹⁹ *via* de la génération automatisée de texte ou de propositions de texte (par exemple règlementaire), l'extraction d'informations d'intérêt dans des documents, l'accélération du traitement de bandes vidéo par élimination ou sélection de scènes sur requête sémantique, le masquage de passages, extraits ou parties de documents²⁰.

19. Dans le cas par exemple des amendes forfaitaires délictuelles rédigées sur les smartphones NEO *via* l'application Procès-Verbal électronique Section 9 : de la procédure de l'amende forfaitaire applicable à certains délits [Articles D45-3 à D45-21], Légifrance [en ligne].

20. Identification d'une partie spécifique ou d'un segment dans une masse de vidéos *via* des outils dits *transformers*.

L'usage de l'IA dans ce cadre se ferait sur la base de réseaux récurrents de neurones interprétant des flux de données et qui ont une mémoire des textes, des enchaînements de mots ou de phrases comme des réseaux de neurones biologiques mais avec une puissance de calcul multipliée, qui peut donc apporter de la valeur sur des activités rédactionnelles et de transcription.

Afin de permettre aux forces de sécurité intérieure de travailler plus efficacement, l'IA pourrait également démultiplier l'efficacité d'outils déjà en place au ministère de l'Intérieur comme l'intégration du traitement du langage naturel dans les outils du quotidien (réalisation de rapports ou de procès-verbaux par commandes vocales, par exemple dans la rue). L'IA est ainsi un levier pour donner plus de temps aux forces de sécurité intérieure pour se concentrer sur des tâches à valeur ajoutée, en leur permettant par exemple pendant les temps de garde-à-vue de travailler un dossier, d'interroger un individu plutôt que de consacrer ce temps court²¹ à des actes administratifs et techniques.

b. Vérifier des faits, aider à la recherche de la vérité

Le recueil des déclarations, des témoignages, les différentes auditions constituent la base du travail d'investigation et bien souvent le premier pas dans la recherche des contradictions ou la vérification des faits. Plusieurs centaines de pièces viennent bien souvent enrichir un dossier. Ces pièces sont encore essentiellement transcrites par un enquêteur, mais de plus en plus fréquemment, ou lorsque cela est prévu par la loi, elles sont filmées et enregistrées. À terme, elles pourraient être automatiquement enregistrées et retranscrites par un système d'IA constituant des données pouvant ensuite être rapidement exploitées et confrontées par les forces de sécurité intérieure qui pourraient ainsi se concentrer sur l'analyse, la recherche de faits et leur vérification.

c. Rechercher des informations dans les SI et bases de données

L'IA pourrait aussi permettre de faciliter les travaux de recherche d'informations sur un individu ou un groupe d'individus interpellés ou recherchés. Ces phases de recherche sur des données biographiques, des antécédents judiciaires sont le quotidien des forces de sécurité intérieure et se font dans les différents fichiers de police mis à leur disposition²². Ces fichiers de police fonctionnent en silo et communiquent peu entre eux pour des raisons techniques et réglementaires, notamment dans le but de respecter les finalités de traitement de ces fichiers, conformément aux

21. Hormis pour certaines infractions pour lesquelles la garde à vue peut atteindre 96 heures (trafic de stupéfiants, terrorisme, association de malfaiteurs...), la durée maximale est de 24 heures. Elle peut être portée à 48 heures lorsque le délit ou le crime concerné est puni d'une peine supérieure à un an d'emprisonnement.

22. Comme le FPR (Fichier des personnes recherchées) ou le TAJ (Traitement des antécédents judiciaires).

principes édictés par la CNIL. Ainsi, le partage d'informations entre les fichiers informatiques est limité à des interfaçages applicatifs²³, et les forces de sécurité intérieure doivent souvent consulter un ou plusieurs systèmes en parallèle. Au regard de la profusion de données et du volume à analyser quotidiennement, l'IA pourrait permettre de résoudre la multiplication des interfaces et faciliter la vie des agents en leur apportant l'information agrégée. Cette capacité d'agrégation est un des apports majeurs de l'IA qu'il convient d'appréhender au regard du cadre juridique énoncé par la CNIL, mais qui peut permettre d'offrir la possibilité aux forces de sécurité intérieure de disposer plus facilement et plus rapidement des informations qu'ils recherchent, ce qui est crucial pour leur sécurité personnelle en cas d'interpellation sur la voie publique (disposer de l'information de la conduite à tenir rapidement vis-à-vis de l'individu interpellé) ou pour l'efficacité de leurs activités (garantie d'identifier la bonne personne par exemple dans le cas d'un contrôle).

d. Fiabiliser les fichiers de police et leurs usages

À côté de la consultation, une tâche récurrente consiste à également « alimenter » les fichiers de police en informations sur des individus interpellés ou recherchés, avec des éléments descriptifs de faits, d'infractions, et surtout d'éléments d'informations sur les identités biographiques et biométriques. Cette phase est clé, notamment pour ce qui concerne l'acquisition de données biométriques, car elle préfigure ensuite de la qualité des bases de données et permet, dans le cas d'une infraction ou d'un crime, d'authentifier des individus interpellés mis en cause ou des individus victimes. L'IA peut ainsi identifier et mettre en évidence les minuties (points spécifiques sur une empreinte digitale) avec plus de précision que l'œil humain, conduisant à des comparaisons plus détaillées et précises.

L'interrogation des fichiers de police, comportant les bases de données d'empreintes digitales ou génétiques, pourrait aussi être automatisée avec l'IA ce qui permettrait d'aller plus vite et de fiabiliser les comparaisons. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une automatisation des contrôles de qualité technique permettrait de sécuriser la qualité d'acquisition des données par une application d'aide à la prise de vue des empreintes et de détecter automatiquement les empreintes photos non conformes. De même, l'IA pourrait être bénéfique pour la prise en compte des empreintes digitales laissées involontairement sur des surfaces (dites « latentes ») qui peuvent être parfois partielles, floues ou de mauvaise qualité. L'IA pourraient combler les parties manquantes en se basant sur des motifs reconnus, permettant de meilleures correspondances.

23. Flux limités de données entre fichiers informatiques.

4. Pour tirer profit des opportunités analytiques de l'IA

a. Travailler sur des grandes masses de données

L'IA offre des opportunités de calcul et d'automatisation de certaines tâches pour les forces de sécurité intérieure confrontées à des masses de données à traiter que ce soit dans des tâches administratives ou des activités de police judiciaire. Des agents du ministère de l'Intérieur ont par exemple la charge d'activités de « criblage » des personnes embauchées sur des métiers sensibles auprès de l'ensemble des SI à analyser pour « valider » la personne concernée. Sur ces activités d'analyse de masse sur des fichiers de données sécurisées, un apport de l'IA pour accélérer et fiabiliser les enquêtes pourrait amener de la valeur et concentrer l'œil humain sur l'essentiel ou lui permettre un contrôle et une validation *in fine* plus efficace.

Sur des phases d'enquête et d'investigation, il pourrait être également opportun de s'appuyer sur l'IA pour de la recherche de données et la comparaison avec des bases de données importantes, par exemple dans le cas d'élucidation de crimes avec la comparaison génétique et le fichier dédié des empreintes génétiques (FNAEG). L'analyse ADN est une des méthodes les plus employées par la police scientifique pour identifier l'auteur d'un crime. De plus, l'IA pourrait faciliter les enquêtes judiciaires où les pièces et les dossiers sont toujours plus volumineux et plus complexes. Devant la multiplicité et l'hétérogénéité des données, la puissance de calcul de l'IA peut permettre de mieux les classer, les lier entre elles et les mémoriser dans un délai très court. L'enquêteur pourrait donc voir, analyser et confronter plus rapidement, avec moins d'erreur.

Ensuite, la plupart des données d'une enquête judiciaire sont stockées sur des disques durs à des fins de conservation. Il est impossible de réaliser le tirage papier du contenu d'une clé usb (photos, documents, fichiers divers) ou de la mémoire d'un ordinateur. Des outils d'assistance à même de croiser et lier ces données sont nécessaires pour identifier des indices parmi les grandes masses de données disponibles. L'IA pourrait accomplir ce travail de classification et de connexions entre les faits et les indices, qui sont retrouvés dans les dossiers judiciaires. Un enjeu clé est la gestion de volumétrie de masse pour la donnée judiciaire, pour aller plus vite dans des processus d'enquête et d'investigation ou pour permettre une décision plus rapide sur la voie publique ou en intervention. Il s'agit, ici aussi, de bien définir les cas d'usage et d'entraîner au préalable les systèmes d'IA pour assurer une pertinence des analyses *via* de la génération de données synthétiques.

b. Mieux analyser et interpréter des images et des sons en grande quantité

L'IA introduit de nouvelles techniques qui permettent d'analyser et interpréter des images avec le développement génératif. Ces solutions pourraient permettre d'appuyer les phases d'enquête par l'analyse augmentée de photos de scènes de crime, d'accidents de la route ou d'images issues de centres de supervision urbain (CSU) et identifier ainsi des images d'intérêt. La vision par ordinateur, par l'utilisation de réseaux neuronaux permettant d'interpréter et d'analyser des informations visuelles complexes, peut aider à la détection de surfaces spécifiques à partir de photographies ou d'images satellites (parking, toitures, décharges sauvages, points de deal...) qui peuvent être utiles aux forces de sécurité intérieure pour identifier des véhicules recherchés, des points particuliers (trafic de drogues...).

L'IA peut en effet accélérer le processus d'analyse et de détection *via* des outils effectuant de l'analyse d'image et de l'analyse comportementale avec des algorithmes de réseau à convolution capables de repérer des objets, des faits ou des individus. Actuellement les techniques d'apprentissage permettent de retrouver la photo d'un individu, d'un objet, d'une arme parmi les milliers de photos contenues communément dans un ordinateur ou un téléphone. Les techniques d'apprentissage de l'IA dédiées à la reconnaissance d'objets ou de formes dans un contenu constitueraient un apport non négligeable.

Enfin, l'IA peut apporter beaucoup avec les technologies de reconnaissance vocale qui peuvent déchiffrer les caractéristiques vocales propres à chaque individu, convertir les mots parlés en modèles qui peuvent être exploités, et comparés à des empreintes vocales stockées (échantillons vocaux provenant d'appels téléphoniques ou d'enregistrements).

c. Mieux analyser et détecter rapidement

Le recueil d'information en source ouverte (OSINT, SOCMINT²⁴) est une pratique désormais commune et répandue du fait de la multiplicité des données accessibles et disponibles notamment sur les réseaux sociaux.

L'appui de l'IA sur ces phases de recueil d'information en source ouverte est fondamental pour détecter et caractériser rapidement des situations de danger et d'urgence à une vitesse supérieure à celle de l'effacement par les délinquants de leurs traces numériques, ou pour réaliser, par exemple, de la veille pour analyser le « bruit informationnel » (*web scraping*), en intégrant le cadre fixé par l'*AI Act*, pour détecter et contrer de « la propagande »

24. Le SOCMINT (*Social Media Intelligence*) est une sous-catégorie de l'OSINT (*Open Source Intelligence*) qui concerne la collecte et l'analyse d'informations issues des réseaux sociaux.

ou de la désinformation. En utilisant des algorithmes avancés d'IA et d'apprentissage automatique, il est possible d'analyser rapidement de vastes quantités de données pour identifier des motifs, des mots-clés ou des contenus visuels. De plus, les systèmes pilotés par l'IA peuvent être entraînés sur des matériaux de propagande ou de désinformation connus pour repérer de manière proactive de nouveaux contenus partageant des caractéristiques similaires et les signaler, assurant une suppression plus réactive et efficace de ces contenus avant qu'ils ne se propagent.

L'enjeu résidera, pour assurer l'efficacité de ces outils, d'être en capacité de gérer à grande échelle, des données structurées (mots, signes, chiffres...) et non structurées (images, sons, vidéos...), de disposer d'outils et de plateformes pour les gérer et les rendre exploitables grâce à des modèles d'apprentissage automatiques auto-apprenants, ces outils peuvent en effet reformater ces données non structurées. Les technologies d'analyse automatisée du langage écrit, qui reposent sur l'IA, permettent de procéder à de l'analyse et de l'extraction de contenus, et traitent des volumes d'informations qu'il serait hors de portée d'effectuer manuellement. Afin d'améliorer la gestion de l'alerte et la détection rapide de situations dangereuses non signalées aux centres opérationnels, il est possible d'expérimenter l'automatisation de la captation d'informations en sources ouvertes librement accessibles sur les réseaux sociaux.

L'IA peut enfin permettre une vitesse de réponse plus rapide, *via* l'apprentissage automatique par exemple : on donne une multitude de données à un système d'IA qui va apprendre, au fur et à mesure, à les traiter automatiquement. Grâce à cette technique, on peut suivre la trace du véhicule d'un auteur de crime en fuite à travers les caméras de surveillance, l'analyse des vidéos se fera plus rapidement qu'une analyse humaine qui peut alors se concentrer sur l'exploitation des données et le contrôle de l'usage. L'IA pourrait permettre d'appuyer des opérateurs d'un CSU dans leurs activités de verbalisation par vidéoprotection : détection de déchets, détection d'objets abandonnés, calcul du temps de présence d'un véhicule, stationnement près de lieux sensibles, passage aux feux rouges ou au stop, franchissement de lignes, détection de départs de feu, analyse de mouvements de foule, détection d'armes...

5. Augmenter les capacités d'enquête

Parmi les éléments d'enquêtes, les enquêteurs disposent souvent d'auditions, de relevés bancaires, téléphoniques, et des déclarations qui pourraient faire l'objet d'exploitation par des logiciels à base d'IA dédiés afin de relever des incohérences, à repositionner temporellement et géographiquement ou à générer des schémas relationnels. L'incrémentation de ces données à partir des documents papiers ou numériques est longue. Les outils de l'IA pourraient permettre de détecter ces éléments directement dans des textes, de les identifier et de les classer selon leur signification et de générer automatiquement des schémas relationnels. Le gain de temps et la souplesse d'emploi rendent l'intérêt de ces outils évident avec par exemple la capacité de procéder à des classements et des liens, en temps réel à partir d'enregistrements sonores ou numériques, à suggérer des questions qui appuieront le travail des enquêteurs pour leur permettre d'identifier et interpellé plus vite un suspect.

L'IA pourrait aussi permettre des détections en temps réel sur des flux très importants de faux documents et de fraudes, impossibles à réaliser pour les hommes en raison de leur ampleur. Ainsi, dans le domaine de la sécurité routière que ce soit pour lutter contre la fraude au permis de conduire, la fraude à l'assurance ou la fraude dans les démarches spécifiques et répétitives (fraudes liées à la désignation en cas d'amendes routières ou en cas de contestation d'amende, fraude à l'immatriculation, lutte contre les vols de véhicules...). Enfin, en utilisant des outils d'analyse pilotés par l'IA, les enquêteurs pourraient analyser des millions de transactions financières, détectant ainsi de nombreuses anomalies, telles que des mouvements de fonds suspects, pour identifier la fraude. Cela se traduirait concrètement par une capacité accrue à analyser et à comprendre les schémas criminels, à détecter des liens et faciliter par exemple la coopération internationale face à des réseaux mondialisés. Les démantèlements ces derniers temps d'outils de communication cryptée utilisés par des réseaux criminels (EncroChat, ...) a montré le rôle clé de l'analyse de grands ensembles de données complexes.

Enfin, il peut être relevé que, dans la lignée des recommandations de la CNIL et de la réglementation européenne liée à l'*AI Act*, l'IA pourrait venir sécuriser les exploitations par les forces de sécurité intérieure d'images, de documents, de vidéos en automatisant le masquage de passages, extraits ou parties de documents afin de renforcer la protection des données personnelles et du respect de la vie privée. L'IA peut en effet détecter des éléments dans une donnée non structurée (comme une image) *via* des réseaux à convolution et opérer un filtre sur ce qui a été défini au préalable, comme étant à filtrer ou masquer. De même, l'IA pourrait offrir

aussi la possibilité de mieux contrôler les cas de consultation anormale de fichiers de police par les forces de sécurité intérieure, grâce à la détection des connexions ou des usages détournés permettant ainsi à une direction centrale ou à une inspection de répondre plus rapidement à ces agissements.

6. Pour renforcer la prise en charge des victimes

Depuis quelques années, des plateformes numériques sont déployées par le ministère de l'Intérieur, permettant de signaler et déclarer des faits sur un site en ligne dédié et selon la nature du délit constaté, de procéder à un dépôt de plainte en ligne²⁵. Ces plateformes numériques offrent des possibilités pour effectuer certaines démarches en ligne et sont un réel levier de développement des usages autour de la donnée non négligeable pour le ministère de l'Intérieur parce qu'ils offrent la possibilité de recueillir et d'exploiter des données sur des faits qui sont communiqués par des victimes sur ces sites²⁶. Il s'agit d'une nouvelle source de données bien souvent structurées (mots, signes, chiffres) qu'il convient de développer et valoriser par de l'IA (cartographies des signalements, localisation de données sur la délinquance, types de faits par localisation...) pour les mettre à la disposition des policiers et des gendarmes sur le terrain (production de statistiques, communication...).

7. Pour faire évoluer la relation entre la police et la population

L'IA pourrait aussi faciliter des démarches telles que les dépôts de plainte ou le renouvellement de titres administratifs en ayant recours à des robots conversationnels augmentés par l'IA afin de récupérer les informations essentielles dont ils ont besoin et obtenir le service attendu. En intégrant des capacités d'IA aux logiciels de saisie de plaintes, les forces de sécurité intérieure chargées de ces tâches pourraient améliorer la prise en charge, en la rendant plus rapide et plus efficace, grâce par exemple à une meilleure catégorisation des contentieux. Ainsi, les services de plainte en ligne existants peuvent être également améliorés, grâce à des possibilités offertes par l'IA, d'enregistrer automatiquement les plaintes et les analyser pour orienter les victimes vers les personnes compétentes et ainsi proposer la démarche la plus adaptée à l'événement (réponse automatisée avec récépissé de plainte, visioplainte avec un agent, rendez-vous physique dans un commissariat ou une brigade...).

25. Perceval [plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire], Pharos [plateforme de signalement de contenus illicites sur internet], THESEE [plateforme de signalement des e-escroqueries], PNAV [plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et de l'accompagnement des victimes] ...

26. Benoit Fayet, « La relation police-population à l'ère du numérique », CRSI, 15 mars 2024 [en ligne].

Il est toutefois essentiel de considérer ces dispositifs de digitalisation de la relation police-population, à la lumière de la question plus générale de la confiance envers la police, qui est posée de manière récurrente en France. Cela implique de s'interroger sur la place des technologies dans le renforcement de la confiance ou, au contraire, de l'accentuation de la défiance entre policiers et citoyens. Leur pertinence devra être questionnée à l'heure où la population demande des contacts directs, dans un contexte où le monde s'est complexifié et où joindre un service client par exemple est devenu dans certains cas un « parcours du combattant²⁷ ». L'automatisation peut ainsi faciliter un certain nombre de processus, mais elle se fait parfois au détriment de la pédagogie, du caractère redevable de ces services, du sentiment de sécurité qu'apporte la présence humaine et à l'établissement d'une relation de confiance. Or, l'un des déterminants majeurs de l'image que l'on se fait de la police réside dans le fait d'avoir eu une interaction positive avec elle²⁸.

RECOMMANDATIONS : APPRENDRE, TESTER ET ENCADRER POUR DÉVELOPPER UN MODÈLE D'IA DE CONFIANCE

Les retours d'expérience des JO de Paris 2024 et les développements récents appellent une nécessaire réflexion sur l'IA. En effet, le contexte sécuritaire dégradé au quotidien en France, les crises répétées des métiers de la sécurité de plus en plus complexes dans lesquels le numérique est toujours plus présent, impliquent de recourir aux outils disponibles comme l'IA, désormais capables d'aider à la résolution de situations et à apporter des réponses fortes pour permettre aux forces de sécurité intérieure de « faire face ».

L'IA n'est pas une fin en soi mais peut être un levier, comme le furent la biométrie ou le numérique, permettant d'améliorer le travail des forces de sécurité intérieure. L'enjeu est de franchir le pas pour aider les forces de sécurité intérieure et *in fine* améliorer la sécurité des Français.

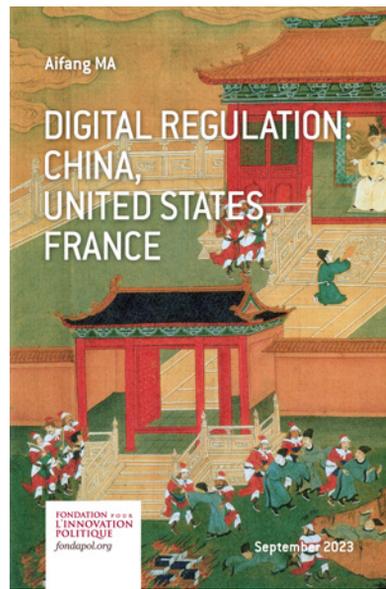
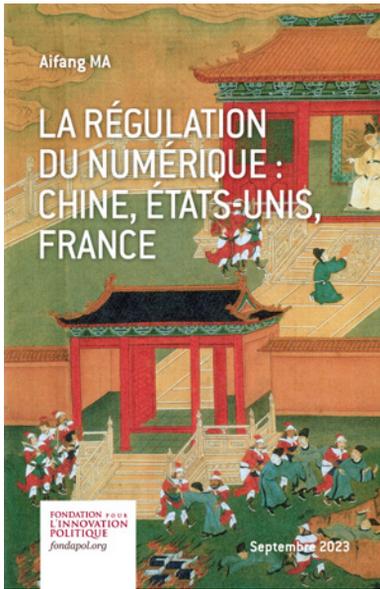
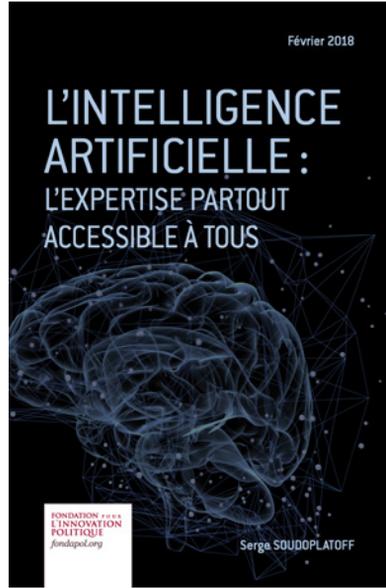
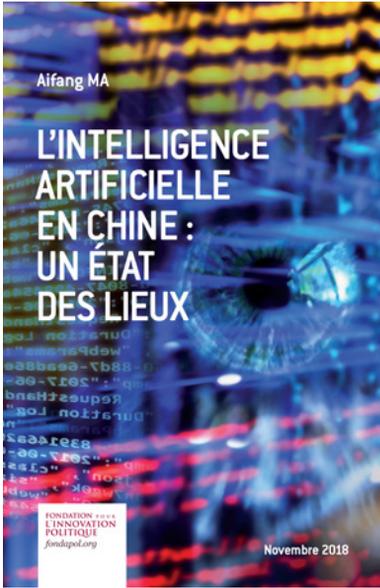
27. Sur la complexification d'un certain nombre de procédures et la bureaucratisation croissante du secteur privé, voir David Graeber, *Bureaucratie*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2015.

28. Cheryl Maxson, Karen Hennigan et David C. Sloane, *Factors that Influence Public Opinion of the Police*, NIJ Research for Practice, Washington (DC), National Institute of Justice, US Department of Justice, 2003.

Mais avec l'IA, ce seront surtout des métiers de la sécurité qui seront transformés, notamment dans les tâches quotidiennes. Pour permettre cela, il faut donc s'assurer :

- d'un cadre clair au niveau politique, à même de garantir et rassurer la population, et de stabiliser le cadre législatif (par exemple pour l'usage des caméras intelligentes au-delà du cadre expérimental prévu par la loi du 19 mai 2023) ;
- d'une doctrine au niveau du ministère de l'Intérieur pour conforter les forces de sécurité intérieure dans l'utilisation de telles technologies. En effet, leur ressenti ne doit pas être ignoré. La police prédictive avait ainsi soulevé un certain nombre de critiques, internes à l'institution policière. Les prédictions algorithmiques avaient été vues par les effectifs de voie publique comme une manière de dévaluer leur instinct professionnel, la « machine » se voyant accorder une plus grande pertinence que leur connaissance de la rue et portant atteinte à l'autonomie d'une profession dont le pouvoir discrétionnaire est une caractéristique centrale²⁹. Il s'agit d'une question fondamentale pour garantir l'acceptation de ces mutations, qui ne peut se faire sans l'adhésion des personnels concernés ;
- de systèmes d'IA en capacité de limiter les vulnérabilités face aux risques cyber venant d'une délinquance organisée et aguerrie sur ce type de menaces ;
- d'une approche éthique afin de réfléchir systématiquement à l'importance des données sources et aux données manipulées, qui sont sensibles par nature et nécessitent de mettre en place des règles équilibrées autour des principes de maîtrise et de souveraineté, de sécurité, de transparence vis-à-vis de la société ;
- d'une approche souveraine pour s'appuyer sur des systèmes d'IA français ou européens, avec un modèle de financement qui assure la compétitivité des solutions et permette le développement de « champions » nationaux ou européens à l'instar de ce qui se fait dans le secteur de la défense. Dans un contexte budgétaire contraint, ces objectifs devraient être inscrits dans une nouvelle loi de programmation sur le modèle de la LOPMI 2023-2027, afin de fixer les moyens et engagements financiers associés. Une centaine de millions d'euros seraient à consacrer à ces objectifs ;
- de dispositifs d'évaluation pour mesurer l'efficacité et le rapport coûts/bénéfices de ces outils.

29. James Q. Wilson, *Varieties of Police Behavior. The Management of Law and Order in Eight Communities*. Harvard, Harvard University Press, 1968.





NOS PUBLICATIONS

Retraites : optimiser les dépenses, introduire une part de capitalisation

Bertrand Martinot, mars 2025, 38 pages

Contribution à la mission flash de clarification du financement des retraites

Jean-Pascal Beauuret, février 2025, 53 pages

Union européenne : l'étouffoir de l'écologisme bureaucratique

Emmanuel Bloch, février 2025, 37 pages

Les non-dits économiques et sociaux du débat sur la fin de vie

Yves-Marie Doublet et Pascale Favre, janvier 2025, 28 pages

Pourquoi donner

Claire-Marie Morinière avec Wakil Belhaddad et Claude Birman, janvier 2025, 41 pages

L'histoire des think tanks

Simon Amat, janvier 2025, 33 pages

Équilibres et mérites de la loi qui encadre la liberté d'expression en France

Basile Ader, janvier 2025, 26 pages

Innovation politique 2023

Fondapol, décembre 2024, 536 pages

Jeux vidéo : violence et addiction ?

Loïse Lyonnet et Michaël Stora, décembre 2024, 33 pages

L'utérus artificiel et la reproduction humaine

Élisabeth de Castex, décembre 2024, 42 pages

Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

L'industrie automobile européenne en 2035

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

Fondapol. Des Idées pour la Cité. L'aventure d'un think tank

Sous la direction de Dominique Reynié, éditions du Cerf, novembre 2024, 304 pages

L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

L'AfD : l'extrême droite allemande dans l'impasse

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

Les attentats islamistes dans le monde 1979-2024

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

L'opinion européenne en 2023

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, juillet 2024, 284 pages

Législatives 2024 : le grand désarroi des Français

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Reynié, juin 2024, 36 pages

Les Européens abandonnés au populisme

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

Les étrangers extra-européens et le logement social en France

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

L'Europe et la Souveraineté. Approches franco-italiennes 1897-2023

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne :**l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)**

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

Innovation politique 2022 (tome 2)

Fondapol, novembre 2023, 252 pages

Innovation politique 2022 (tome 1)

Fondapol, novembre 2023, 310 pages

Mouvements protestataires : le retour de la violence

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

Le jumeau numérique en santé

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride

Loïse Lyonnet et Pierre Poinsignon, juillet 2023, 40 pages

La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

L'enseignement supérieur privé en France

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXI^e siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition
Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (2)
Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ?
Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 48 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique (1)
Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975
Jean-Paul Bouttes, mars 2023, 44 pages

Immigration : comment font les États européens
Fondapol, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle
Fondapol, janvier 2023, 57 pages

L'opinion européenne 2020-2022
Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, décembre 2022, 240 pages

Innovation politique 2021 (tome 2)
Fondapol, décembre 2022, 340 pages

Innovation politique 2021 (tome 1)
Fondapol, décembre 2022, 440 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique
Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation
Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?
Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite
Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (2)
Les questions à long terme
Christian Pfister, juillet 2022, 34 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique (1)
État des lieux et perspectives à court-moyen terme
Christian Pfister, juillet 2022, 47 pages

La montée en puissance de l'islamisme woke dans le monde occidental
Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises
Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (4)
La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (3)
L'enjeu des générations futures
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 41 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (2)
Les solutions pour maîtriser le risque effectif
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 42 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale (1)
Déchets et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels
Jean-Paul Bouttes, janvier 2022, 49 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022
AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire
Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Innovation politique 2020 (tome 2)

Fondapol, décembre 2021, 428 pages

Innovation politique 2020 (tome 1)

Fondapol, décembre 2021, 344 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinrich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondapol, novembre 2021, 82 pages

2022, le risque populiste en France (vague 5)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), octobre 2021, 72 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.**Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2021

Fondapol, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke. Face au wokisme (2)

Pierre Valentin, juillet 2021, 32 pages

L'idéologie woke. Anatomie du wokisme (1)

Pierre Valentin, juillet 2021, 34 pages

Protestation électorale en 2021 ?**Données issues du 1^{er} tour des élections régionales**

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élixa Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

2022, le risque populiste en France (vague 4)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié (dir.), juin 2021, 64 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans le monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

2022, le risque populiste en France (vagues 2 et 3)

Un indicateur de la protestation électorale Dominique Reynié, octobre 2020, 86 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

L'opinion européenne en 2019

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, septembre 2020, 212 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Innovation politique 2019 (tome 2)

Fondapol, juin 2020, 412 pages

Innovation politique 2019 (tome 1)

Fondapol, juin 2020, 400 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (3)**Défendre l'économie européenne par la politique commerciale**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 52 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (2)**Les pratiques anticoncurrentielles étrangères**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 40 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois (1)**Politique de concurrence et industrie européenne**

Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019, 36 pages

Les attentats islamistes dans le monde, 1979-2019

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

2022, le risque populiste en France (vague 1)**Un indicateur de la protestation électorale**

Dominique Reynié, octobre 2019, 44 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

Élections européennes 2019. Le poids des électors comparé au poids électoral des groupes parlementaires

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié, juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo (2). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 40 pages

Allô maman bobo (1). L'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement

Nelly Garnier, juillet 2019, 44 pages

L'affaire Séralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; **volume II**, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique (2). Vers le réenchantement

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 34 pages

Une civilisation électrique (1). Un siècle de transformations

Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019, 32 pages

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

Innovation politique 2018 (tome 2)

Fondapol, janvier 2019, 544 pages

Innovation politique 2018 (tome 1)

Fondapol, janvier 2019, 472 pages

L'opinion européenne en 2018

Dominique Reynié (dir.), éditions Marie B/collection Lignes de Repères, janvier 2019, 176 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe (2). Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 31 pages

La crise orthodoxe (1). Les fondations, des origines au XIX^e siècle

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 28 pages

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne (2)**Comprendre le retour de l'institution religieuse**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Le christianisme et la modernité européenne (1)**Récuser le déni**

Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018, 30 pages

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle,**Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins**

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique (2) : un frein à l'innovation ?

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 77 pages

Les géants du numérique (1) : magnats de la finance

Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2018, 56 pages

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan**Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang**

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration (2) : fin du consensus ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 33 pages

Les Suédois et l'immigration (1) : fin de l'homogénéité ?

Tino Sanandaji, septembre 2018, 35 pages

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats ?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie : pour une ambition française (2)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'élan de la francophonie : une communauté de langue et de destin (1)

Benjamin Boutin, mars 2018, 28 pages

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

L'opinion européenne en 2017

Dominique Reynié (dir.), Fondapol, janvier 2018, 140 pages

Innovation politique 2017 (tome 2)

Fondapol, janvier 2018, 492 pages

Innovation politique 2017 (tome 1)

Fondapol, janvier 2018, 468 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Fayçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :

l'Europe démocratique menacée

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (2)

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, mars 2017, 52 pages

Calais : miroir français de la crise migratoire européenne (1)

Jérôme Fourquet et Sylvain Mantemach, mars 2017, 38 pages

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Innovation politique 2016

Fondapol, PUF, octobre 2016, 758 pages

Le nouveau monde de l'automobile (2) : les promesses de la mobilité électrique

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 48 pages

Le nouveau monde de l'automobile (1) : l'impasse du moteur à explosion

Jean-Pierre Corniou, octobre 2016, 34 pages

L'opinion européenne en 2016

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2016, 224 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulai, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes (2) : la tentation de la violence

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Les zadistes (1) : un nouvel anticapitalisme

Eddy Fougier, avril 2016, 29 pages

Régionales (2) : les partis, contestés mais pas concurrencés

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 39 pages

Régionales (1) : vote FN et attentats

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016, 45 pages

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiites et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Cheiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

L'opinion européenne en 2015

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, novembre 2015, 140 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Innovation politique 2015

Fondapol, PUF, octobre 2015, 576 pages

Good COP21, Bad COP21 (2) : une réflexion à contre-courant

Albert Bressand, octobre 2015, 35 pages

Good COP21, Bad COP21 (1) : le Kant européen et le Machiavel chinois

Albert Bressand, octobre 2015, 34 pages

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme ! (2). Pourquoi il faut défendre la route

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 32 pages

Vive l'automobilisme ! (1). Les conditions d'une mobilité conviviale

Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuill, octobre 2015, 27 pages

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015 (3) : le second tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 41 pages

Départementales de mars 2015 (2) : le premier tour

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 43 pages

Départementales de mars 2015 (1) : le contexte

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015, 30 pages

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 44 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 30 pages

Innovation politique 2014

Fondapol, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant (2) : diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 35 pages

L'État innovant (1) : renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 43 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratization par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

L'opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

- La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique**
Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages
- Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs**
Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages
- La démobilité : travailler, vivre autrement**
Julien Damon, juin 2013, 35 pages
- Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie**
Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages
- Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France**
Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages
- Les classes moyennes dans les pays émergents**
Julien Damon, avril 2013, 26 pages
- Innovation politique 2013**
Fondapol, PUF, janvier 2013, 652 pages
- Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies**
Robin Rivaton, décembre 2012, 30 pages
- Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux**
Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages
- La compétitivité passe aussi par la fiscalité**
Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages
- Une autre politique monétaire pour résoudre la crise**
Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages
- La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?**
Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages
- Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...**
Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages
- Youth and Sustainable Development**
Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages
- La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité**
Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages
- Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure**
Julien Damon, mai 2012, 30 pages
- Libérer le financement de l'économie**
Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages
- L'épargne au service du logement social**
Julie Merle, avril 2012, 32 pages
- L'opinion européenne en 2012**
Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages
- Valeurs partagées**
Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages
- Les droites en Europe**
Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages
- Innovation politique 2012**
Fondapol, PUF, janvier 2012, 648 pages
- L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité**
Charles Feuillerade, janvier 2012, 27 pages
- Politique énergétique française (2) : les stratégies**
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 31 pages
- Politique énergétique française (1) : les enjeux**
Rémy Prud'homme, janvier 2012, 36 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012

Fondapol, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Innovation politique 2011

Fondapol, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

L'opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

**La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo**

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

**Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands
sur trois priorités de la présidence française de l'UE**

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous!

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 *bis* du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ;

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 _ anne.flambert@fondapol.org

Je soutiens la Fondapol

voici ma contribution de :

- 100 € 500 € 1000 € 5000 €
 10000 € 50000 € Autre montant : _____ €

Je choisis de faire un don :

- À titre personnel
 Au titre de la société suivante : _____

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

- Par chèque, à l'ordre de
la **Fondation pour l'innovation politique**
 Par virement bancaire daté du : _____
au profit du compte
Fondation pour l'innovation politique
à la Caisse des dépôts et consignations : _____

IBAN : FR77 4003 1000 0100 0029 9345 Z16

BIC : CDCGFRPPXXX

À renvoyer à :

Fondation pour
l'innovation
politique
11, rue de
Grenelle
75007 Paris

Contact :

Anne Flambert
Responsable
administratif
et financier
01 47 53 67 09



L'IA AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

Par **Benoît FAYET**, **Bruno MAILLOT** et **Mathieu ZAGRODZKI**

L'histoire des forces de sécurité intérieure est parsemée d'innovations technologiques, générant des débats à la fois sur leur efficacité et sur la protection des libertés fondamentales. Les objets connectés et les systèmes d'IA ne font pas exception à la règle. L'IA pourrait potentiellement amener à de profondes transformations dans l'exercice des métiers de la sécurité intérieure. Elle a d'ores et déjà été utilisée lors de certains événements pour aider à la décision et traiter les données, comme lors des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Cela nécessite un cadre juridique rigoureux, étant donné la sensibilité du sujet, cadre incarné par la CNIL en France et l'*AI Act* au niveau européen, avec pour objectif de garantir la sûreté, la transparence, l'éthique et le contrôle humain des systèmes d'IA. Les perspectives ouvertes par ces derniers en matière de sécurité intérieure sont très vastes : optimisation des échanges entre forces de sécurité intérieure, analyse de données et production de connaissance, aide à l'action en temps réel, simplification des tâches administratives, accélération des procédures pour les usagers... Au-delà d'un cadre législatif et éthique clair, ces innovations, pour être utiles, doivent s'inscrire dans une doctrine au niveau du ministère de l'Intérieur, qui tiendrait compte du ressenti des effectifs de terrain et s'appuierait sur des dispositifs d'évaluation pour mesurer l'efficacité et le rapport coûts/bénéfices de ces outils.

Les médias

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ



Le site internet

fondapol.org



Les données en open data

data.fondapol.org



978 2 36408 348 6

ISBN : 978-2-36408-348-6